



Assurance indemnisation victime

Par **DMESS**, le **22/06/2012** à **14:10**

Bonjour,

Suite à un accident (28/01/11) sur le trajet de l'école mon fils âgé de 10ans a été accroché par un utilitaire, il a eu une fracture du tibia qui a nécessité une opération avec vis de maintien des os et plaies interdigitales il a été hospitalisé 4jours et une mobilisation de 2mois (platre) quand on lui a retiré le platre il a commencé a marcher mais son manque d'assurance a entraîné un léger boitement. En aout 2011, il s'est recassé le tibia a quelque centimètre de la précédente encore une mobilisation de 2mois. Tout cela a entraîné une inactivité physique, donc une prise de poids assez importante. Aujourd'hui, l'assurance adverse me propose une offre d'indemnité de 4200€, que dois-je faire, accepter ou non et quel sont mes recours?

MERCI

Par **xavlaw**, le **05/07/2012** à **15:24**

Cela semble extrêmement faible au vu des souffrances endurées et des préjudices.

Cependant, pour aller plus avant en justice, il faut saisir un tribunal après une expertise médicale.

Ceci étant, la somme allouée semble quand même très faible.

Cordialement

Par **chaber**, le **05/07/2012** à **18:54**

Bonjour

quelles sont les conclusions du médecin expert?

votre enfant faisait-il partie d'un club sportif ou autre?

la seconde fracture est-elle liée à la première?

A-t-il subi une préjudice scolaire?